Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du

développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer

Raumplaner

Band: - (2011)

Heft: 6

Artikel: La troisième correction du Rhône : une nécessité et des opportunités

Autor: Arborino, Tony / Mettan, Nicolas

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-957402

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

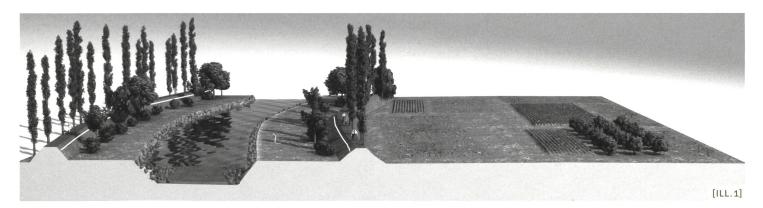
Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

THEMA

La troisième correction du Rhône: une nécessité et des opportunités

TONY ARBORINO, NICOLAS METTAN Section de la protection contre les crues du Rhône, Etat du Valais,





Les crues récentes et l'analyse de la situation de danger ont mis en évidence la nécessité d'entreprendre une 3e correction du Rhône sur les 160 km de son cours, d'Oberwald au Léman. Prévu sur une trentaine d'années, l'objectif du plus grand projet d'aménagement de cours d'eau de Suisse est triple: sécuriser la plaine, rétablir les fonctions naturelles du fleuve et mettre en valeur son potentiel socio-économique. Le réaménagement du fleuve offre également une opportunité pour repenser l'organisation future de la plaine dans laquelle il s'insère. Un avant-proiet d'aménagement du fleuve a été élaboré et est actuellement en cours d'adaptation. Les premiers travaux ont parallèlement démarré en 2009 sur le tronçon prioritaire de Viège.

Un enjeu d'abord sécuritaire

Comme beaucoup d'autres cours d'eau, le Rhône a été progressivement endigué et corrigé pour assurer une meilleure sécurité contre les crues et favoriser l'utilisation de la plaine alluviale. Deux corrections d'envergure du Rhône ont ainsi déjà été réalisées de 1860 à 1890, puis entre 1930 et 1960. Ces interventions ont permis un développement important de l'agriculture, de l'urbanisation et des infrastructures

dans toute la plaine mais ont également [ILL.1-2] Profil entraîné une dégradation des milieux na- actuel et profil futur turels liés au fleuve. Les crues récentes du Rhône: un seul espace pour tout faire. de 1987 et 1993 ont par ailleurs démontré (Source: Etat du Valais que les anciennes corrections ne garan- - Projet Rhône) tissent plus une sécurité suffisante, la capacité limitée du fleuve impliquant un risque de débordement et l'état déficient des digues entraînant un risque de rupture avant même que la capacité maximale ne soit atteinte. La crue d'octobre 2000

à l'état actuel.

Ces constats et les études menées au cours des années 1990 ont conduit le Grand Conseil valaisan à approuver, en septembre 2000, les objectifs généraux et principes de base du projet de 3e correction du Rhône. Conformément à la législation fédérale et cantonale sur l'aménagement des cours d'eau prônant une stratégie globale et durable de protection intégrant les diverses fonctions des cours d'eau, la 3e correc-

a confirmé la nécessité de la 3e correction du Rhône. Pour le Valais, ce sont ainsi près de 11'000 hectares, dont 3000

hectares de surfaces situées en zone à bâtir, qui sont suscep-

tibles d'être inondés. Les dommages potentiels à l'intérieur de ce périmètre sont estimés à plus de 10 milliards de francs

tion du Rhône vise à la fois:

- la protection contre les crues;
- la préservation ou le rétablissement des fonctions naturelles du fleuve:
- la mise en valeur de son potentiel socio-économique.

Vu sa dimension et sa complexité ainsi que le grand nombre d'intérêts en jeu, le projet a été élaboré selon une approche à la fois pluridisciplinaire et partenariale. Celle-ci vise à identifier les attentes et les besoins des partenaires concernés en vue de garantir une coordination adéquate avec le développement territorial ainsi qu'à assurer l'information et la consultation des principaux intéressés aux diverses étapes d'élaboration du projet, tant à l'échelle cantonale, via le Conseil de pilotage (COPIL), qu'à l'échelle régionale, via les commissions régionales de pilotage (COREPIL).

Avec ses 160 km d'Oberwald au Léman et sa durée de réalisation d'environ 30 ans, la 3^e correction du Rhône est le plus important projet d'aménagement de cours d'eau en Suisse.

Un projet unique mais en plusieurs étapes

L'élaboration du projet est prévue en trois étapes, conformément à la décision du Grand Conseil et au dispositif fixé par la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau. La première étape a consisté à établir le plan sectoriel 3^e correction

[1] Depuis lors, le projet de zones de danger du Rhône a été établi par un bureau spécialisé et mis à l'enquête publique en juin 2011, conformément à la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau. Il a fait l'objet de plusieurs oppositions émanant de communes et de privés qui sont en cours de traitement.

du Rhône (PS-R3) qui a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2006, sous réserve de la délimitation des zones de danger qui fait l'objet d'une procédure distincte [1]. Le PS-R3 a notamment pour but de faciliter la coordination spatiale:

- en définissant les surfaces comprises dans le périmètre d'inondation, selon la carte indicative de dangers;
- en indiquant les surfaces nécessaires pour assurer les fonctions du cours d'eau et garantir la réalisation du projet de 3^e correction du Rhône (espace Rhône, qui comprend l'emprise potentielle future du projet ainsi qu'une surface de réserve de part et d'autre du pied de digue);
- en précisant les règles applicables dans ces deux types d'espace.

La deuxième étape correspond à l'élaboration du plan d'aménagement 3e correction du Rhône (PA-R3) qui définit, au stade d'avant-projet, les aménagements du fleuve sur l'ensemble de son linéaire pour garantir la sécurité de la plaine. Etabli à l'échelle du 1:10'000, il présente la solution technique générale retenue de Gletsch au Léman, en coordination avec le Canton de Vaud pour la partie chablaisienne. Il contient notamment des informations sur:

- la nécessité des mesures projetées et la justification de la variante retenue;
- l'emprise présumée du projet ainsi que ses conséquences en matière d'affectation du sol et d'organisation du territoire; - les priorités et les conditions posées à l'élaboration des projets d'exécution.

Sur la base du diagnostic de l'état du fleuve, les diverses options possibles permettant de rétablir le niveau de sécurité souhaité pour la plaine du Rhône ont été analysées. Il s'avère que les seules solutions capables de présenter des garanties suffisantes de faisabilité technique et de fonctionnement en cas de crue exceptionnelle passent par le réaménagement du fleuve lui-même. En outre, en comparaison avec les autres solutions permettant d'augmenter le gabarit du fleuve, comme

[ILL.3] Projet d'aménagement du Rhône, mesure prioritaire de Viège. (Source: Etat du Valais -Projet Rhône)

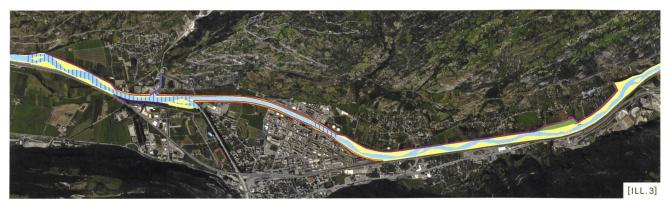


Dique existante ■ Nouvelle digue

Dique renforcée ■ Digue submersible

Rhône - eau Rhône - espace riverain ■ Rhône - lit majeur; Rhône - terrasse

[ILL.4] Représentation de l'aménagement envisagé dans la partie amont du secteur Sierre-Chippis. (Source: Atelier Girot -Christophe Girot & Ilmar Hurkxkens)





l'approfondissement généralisé du lit ou le rehaussement des berges, l'élargissement offre la meilleure solution du point de vue sécuritaire tout en permettant de satisfaire simultanément les exigences environnementales liées à tout aménagement de cours d'eau.

Le projet de PA-R3, prévoyant une combinaison d'élargissements standards d'environ 1.6 fois la largeur actuelle du fleuve avec des abaissements du fond et des élargissements ponctuels plus importants, a fait l'objet d'une information publique au cours de l'année 2008. Suite aux remarques formulées, il est actuellement en cours d'adaptation en vue notamment de réduire l'emprise des élargissements ponctuels sur l'agriculture et de rechercher les possibilités de synergies avec d'autres projets.

Enfin, la troisième étape comprend l'élaboration et la réalisation des projets d'exécution par tronçons qui affinent, optimisent et précisent les options définies dans le PA-R3 et font l'objet d'une enquête publique. Les secteurs de Viège, Sierre-Chippis, Sion, Fully-Martigny et Massongex-Aigle ont ainsi été retenus comme mesures prioritaires en raison de leurs dégâts potentiels élevés en cas de crue. D'autres mesures plus ponctuelles visant à augmenter rapidement la sécurité dans la plaine, particulièrement à proximité des zones à bâtir déjà largement construites, sont également planifiées.

La réalisation de la 3° correction du Rhône est prévue sur une durée d'au moins 30 ans. Une première étape de réalisation est prévue d'ici à 2020 conformément aux priorités définies dans le PA-R3. Les travaux relatifs à la mesure prioritaire de Viège ont débuté en 2009 [ILL.3] alors que les démarches administratives et de planification concernant les autres secteurs sont actuellement suspendues dans l'attente de l'adoption du PA-R3.

Une opportunité pour l'organisation future de la plaine

Il existe une étroite interdépendance entre le projet de la 3° correction du Rhône et le développement de la plaine. Et s'il n'appartient pas au projet d'assurer la réorganisation du territoire de la plaine, il peut largement y contribuer:

— d'une part au niveau de la planification directrice cantonale, via l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle fiche de coordination du Plan directeur cantonal précisant les modalités de coordination du projet avec les divers autres domaines ainsi qu'avec les plans communaux d'affectation des zones. Le projet de 3° correction du Rhône constitue en outre l'une des bases du futur concept cantonal de développement territorial élaboré dans le cadre du projet «Développement territorial 2020», lequel servira à son tour de base à prendre en compte dans la révision du PA-R3 prévue d'ici une dizaine d'années;

— d'autre part au niveau local, via l'exploitation, en collaboration étroite avec les acteurs concernés, des nombreuses potentialités et synergies de développement avec la plaine dans laquelle il s'insère (promotion de la mobilité douce le long du Rhône, revitalisation des confluences, des forêts alluviales et du delta, mise en valeur des zones urbanisées et des espaces de loisirs proches du Rhône, aménagements hydroélectriques, etc.). C'est notamment le cas des secteurs de Viège, Sierre et Sion qui ont fait ou font actuellement l'objet d'études spécifiques visant à faciliter l'insertion territoriale du projet et à offrir aux riverains un nouvel espace public à se réapproprier [ILL.4].

Le défi à relever dans ce contexte est de susciter l'émergence de projets multiples et adaptés aux caractéristiques locales, tout en garantissant leur inscription dans un projet global et cohérent de territoire à grande échelle dans lequel le Rhône doit servir de fil conducteur.

zusammenfassung Die dritte Rhonekorrektion: Notwendigkeit und Chance

Die letzten Hochwasser und die Analyse der Gefahrensituation zeigten eindeutig die Notwendigkeit einer 3. Rhonekorrektion über die gesamten 160 km von Oberwald bis zum Genfersee. Das grösste Wasserbauprojekt der Schweiz, das sich über dreissig Jahre erstrecken wird, verfolgt drei Ziele: Die Talebene sichern, die natürlichen Funktionen des Flusses wieder herstellen und dessen sozioökonomisches Potenzial nutzen. Mit der Neugestaltung des Flusses kann auch die Raumordnung der Talebene, die er durchfliesst, neu überdacht werden. Das Projekt soll in drei Etappen ausgearbeitet werden: Die erste bestand darin, den Sachplan 3. Rhonekorrektion (SP-R3) zu erstellen. Dieser wurde vom Staatsrat des Kantons Wallis 2006 gutgeheissen, unter Vorbehalt der Ausscheidung der Gefahrenzonen, die Gegenstand eines separaten Verfahrens ist. Die zweite Etappe betrifft die Erarbeitung des generellen Projekts der 3. Rhonekorrektion (GP-R3), das auf Vorprojektstufe die Ausbaumassnahmen auf der gesamten Flusslänge definiert. Im Massstab 1:10'000 zeigt es die generelle technische Lösung auf, die gewählt wurde (im Abschnitt des Chablais geschah dies in Zusammenarbeit mit dem Kanton Waadt). Es enthält vor allem Informationen über die Notwendigkeit der geplanten Massnahmen, die mutmasslichen Auswirkungen des Projekts und die Konsequenzen bezüglich der Raumordnung sowie über die Prioritäten und Bedingungen für die Ausarbeitung der Ausführungsprojekte. Das Projekt des GP-R3 sieht eine Kombination von einer 1.6-fachen Standardverbreiterung der aktuellen Flussbreite mit Absenkungen der Flusssohle vor. Örtlich sind auch grössere Verbreiterungen vorgesehen. Es wird momentan überarbeitet, um die Auswirkungen der punktuellen Verbreiterungen auf die Landwirtschaft zu reduzieren und mögliche Synergien mit andern Projekten zu suchen. Die dritte Etappe schliesslich umfasst die Ausarbeitung der Ausführungsprojekte und deren Realisierung in Abschnitten. Sie präzisiert und optimiert die im GP-R3 definierten Optionen. Die Sektoren Visp, Siders-Chippis, Sitten, Fully-Martigny und Massongex-Aigle wurden wegen der hohen zu erwartenden Schäden im Falle eines Hochwassers als prioritär eingestuft. Mit den Arbeiten im Abschnitt von Visp wurde bereits 2009 begonnen. Die administrativen Vorgehen und die Planung der übrigen Sektoren sind momentan eingestellt, bis das GP-R3 angenommen ist.